

# À L'UNION AFRICAINE À L'OCCASION DU HUITIEME ANNIVERSAIRE DE LA JOURNÉE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

## Lettre ouverte de Transparency International

11 juillet 2024

Aux dirigeants de l'Union africaine,

À l'occasion de la huitième fois de commémoration de la Journée africaine de lutte contre la corruption, sous le thème de la protection des lanceurs d'alerte, Transparency International – à travers son Secrétariat et ses 28 sections nationales dans toutes les communautés économiques régionales d'Afrique – **profite de cette opportunité et :**

1. **Félicite** l'Union africaine (**UA**) pour avoir reconnu le rôle important des lanceurs d'alerte dans la lutte contre la corruption, comme le reflète le thème choisi pour cette année : « *Un mécanisme de protection efficace des lanceurs d'alerte : un outil essentiel dans la lutte contre la corruption* ».
2. **Rappelle** aux dirigeants africains que la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) enjoint aux États partis de protéger les lanceurs d'alerte, en prévoyant spécifiquement dans l'article 5 (5) que « *les États parties s'engagent à adopter des mesures législatives et autres pour protéger les informateurs et les témoins en cas de corruption et infractions connexes, y compris la protection de leur identité* » et l'article 5 (6) d' « *adopter des mesures qui facilite la population de dénoncer les pratiques de corruption sans avoir peur des conséquences de représailles* »
3. **Note** avec inquiétude qu'après plus de 20 ans d'existence de l'AUCPCC, seule une poignée d'États membres de l'Union ont promulgué la législation spécifique pour protéger les lanceurs d'alerte.
4. **Note en outre avec une grande inquiétude** que les lanceurs d'alerte dans de nombreux pays africains continuent de faire face quotidiennement à des conséquences négatives très graves pour avoir révélé des cas de corruption qui autrement resteraient cachés ! Leur contribution audacieuse est pourtant très urgente à faire progresser les efforts de lutte contre la corruption en Afrique.
5. **Appelle de toute urgence** la Commission de l'Union africaine (CUA) à travers le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption (AUABC) et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) à faire progresser les efforts visant à fournir à l'UA une loi

modèle sur la protection des lanceurs d’alerte de telle manière à aider les pays membres de l’UA à développer la législation nationale de protection des dénonciateurs.

6. **Exhorte** les États africains ne disposant pas de lois sur la protection des lanceurs d’alerte à prendre rapidement des mesures pour promulguer de telles lois conformément à l’AUCPCC et aux normes internationales.

7. **Réaffirme** notre engagement à travailler avec l’UA à travers l’AUABC, la CADHP, l’Architecture de gouvernance africaine, d’autres Organes connexes et plus particulièrement les agences nationales anti-corruption dans nos différents États membres de faire tous les efforts pour éliminer la corruption de la vie quotidienne des citoyens à travers le continent.

8. **Transmet** les assurances de notre plus haute considération.